

wick, changeant ainsi le cours des eaux qui naturellement s'écouleraient à travers le territoire canadien. Ce sont des faits qui prouvent que nous sommes au Canada hautement intéressés dans la conservation des eaux qui divisent les deux pays, et il est heureux pour nous que la demande de la nomination d'une commission ait été faite par les Etats-Unis. A une de ses récentes sessions, le Congrès a autorisé le président, par l'intermédiaire du Dominion du Canada, à inviter la Grande-Bretagne à s'unir aux Etats-Unis pour nommer une commission, devant être composée de trois personnes de chaque côté, pour étudier la question des voies nautiques qui appartiennent aux deux pays et faire rapport du meilleur moyen à adopter pour la conservation des eaux communes aux deux pays. D'après l'Acte du Congrès, la proposition tendait à demander qu'un des commissaires fût un des officiers des ingénieurs des Etats-Unis, qu'un autre fût un ingénieur de l'hydraulique, qu'un troisième fut un avocat connaissant la loi internationale et les droits des propriétaires riverains.

Nous avons nommé, comme notre troisième commissaire, M. King, qui est le géographe du département de l'Intérieur, M. Coste, qui a été durant longtemps l'ingénieur du département des Travaux publics et qui a été récemment nommé ingénieur de l'hydraulique dans le voisinage du canal Welland, et M. Mabee, de Stratford, Ontario, maintenant de la ville de Toronto, un avocat de quelque distinction.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Est-ce ce Mabee que sir Oliver Mowat a destitué parce qu'il était annexionniste ?

L'honorable M. SCOTT : Je ne pense pas; il a été récemment nommé Conseil du Roi.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Cela ne fait aucune différence.

L'honorable M. FULFORD : C'est Myers qu'il a destitué.

L'honorable M. SCOTT : Le paragraphe suivant de l'adresse se rapporte à l'autonomie qui doit être accordée aux Territoires. On est en train d'élaborer le bill qui sera en temps opportun soumis à l'étude du parlement. Naturellement, le sujet est à l'étude. Une personne qui représente les Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire le pre-

Hon. M. SCOTT.

mier ministre des Territoires et un membre du gouvernement, échangent irrégulièrement des lettres avec les ministres afin de s'entendre sur une mesure devant être calquée sur l'Acte du Manitoba, attendu que les conditions économiques des Territoires sont les mêmes que celles qui existent dans cette province.

Mon honorable ami a fait quelques commentaires sur l'opportunité qu'il y a de faire des soumissions pour la construction du chemin de fer Transcontinental National. Plusieurs partis d'ingénieurs, chargés des études de ligne entre Winnipeg et Moncton, ont été à la besogne depuis la fin d'octobre, et l'on croit que dans tous les cas, pour une partie du chemin—pour certaines sections—leurs rapports seront suffisamment avancés pour être présentés avant la fin de la présente année. Nous sommes maintenant au milieu de janvier, nous avons onze mois devant nous, et avant la fin de la présente année des soumissions pourront être demandées pour quelques sections. Les honorables sénateurs peuvent être certains qu'avant que des études de ligne complètes aient été faites et avant que l'emplacement de la voie ait été choisi, et c'est tout ce que nous devons espérer, aucun contrat ne sera fait et aucune soumission ne sera demandée pour l'exécution de l'entreprise. L'honorable sénateur a demandé au gouvernement de lui donner des renseignements touchant l'arsenal du port d'Halifax. Mes honorables amis en savent aussi long que nous sur le sujet. Nous prenons tous nos renseignements dans les journaux. Aucune décision, je crois, n'a encore été prise à Halifax. Le sujet évidemment est à l'étude. Sans doute le gouvernement sera renseigné en temps opportun, et avant que nous sachions quel est le projet, avant que nous sachions ce que le Canada a été prié de faire, nous agirions prématurément même en discutant cette question. A ma connaissance, aucune correspondance n'a encore été échangée à ce sujet. L'honorable sénateur pense que le programme est quelque peu maigre; mais il me semble qu'on ne devrait pas tenter de changer un état de choses qui a assuré au Canada une prospérité sans exemple. Je ne sais pas qu'aucune partie du pays en particulier souffre. Assurément, les cultivateurs ont joui d'une prospérité qu'ils n'avaient ja-